



Société Éolienne La Plagne  
7 rue d'Argenteuil  
75 001 Paris

Société de Développement  
Economique du Lézignanais  
Le Chai des Vignerons  
15 Avenue Frédéric Mistral  
11200 Lézignan-Corbières



LETTRE RECOMMANDÉE  
AVEC AVIS DE RÉCEPTION N°

---

Lézignan-Corbières, le 8 mars 2025

**Monsieur Henry SCHENATO**  
Maire d' ESCALES

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous solliciter dans le cadre du développement du projet éolien de La Plagne, initié en 2010 dans le cadre d'un partenariat conclu entre l'opérateur EOS et les caves coopératives des communes d'Escalles/Tourouzelle, de Conilhac-Corbières/Lézignan-Corbières et de Montbrun-des-Corbières, regroupées à cet effet au sein de la Société de Développement Economique du Lézignanais (SODEL). La société SEPALE accompagne le développement du projet pour nos structures depuis 2020.

Le projet est situé sur les communes d'Escalles et de Conilhac-Corbières et se compose de 4 éoliennes, d'une puissance unitaire de 2,3 MW, ainsi que d'un poste de livraison. Le projet de La Plagne a été développé de manière concertée avec les communes ainsi que la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois. A ce titre, la zone du projet éolien de La Plagne a été retenue en tant que zone d'accélération des énergies renouvelables, au titre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

En application de l'article L.211-9 du code de l'énergie et son décret d'application du 22 décembre 2023, le porteur de projet organise un comité de projet incluant les différentes parties prenantes concernées par le projet. Il s'agit notamment de convier les représentants des communes d'implantation du projet et de l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes, et de celles situées dans un périmètre de 6km du projet. Selon les termes du décret, ce comité doit se réunir avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale du projet. Ce comité sera notamment l'occasion d'échanger sur le projet et ses principales caractéristiques.



Ainsi, nous avons l'honneur de vous convier, ou un représentant de votre collectivité, au comité de projet du parc éolien de La Plagne, qui se tiendra le **mardi 08 avril 2025 à 18h00 à la mairie de Conilhac-Corbières** (16 Av. RN 113, 11200 Conilhac-Corbières), en salle du conseil municipal, 1<sup>er</sup> étage.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous confirmer votre venue :

- Par mail : [s.haas@sepale.com](mailto:s.haas@sepale.com)
- Par téléphone : 06 66 13 66 62

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**Julien ETIENNE**  
POUR EOS



**Julien SENDROUS**  
POUR LA SODEL

